



pl 4848 budget 2002
Dépôt : M. Jacques-Yves Henckes
12.12.2001

4

MOTION

La Chambre des Députés

considérant que bon nombre de créations et reprises d'entreprises ne se réalisent pas du fait que l'accès au crédit reste difficile

considérant qu'afin de faciliter l'accès à des prêts supplémentaires auprès d'institutions tierces il faut pouvoir accorder un prêt de fonds propres aux créateurs ou aux repreneurs d'entreprise sans que ceux-ci doivent fournir une garantie ou sûreté réelle

invite le Gouvernement

à créer un nouvel instrument au sein de la SNCI qui prendra la forme d'un prêt de fonds propres à destination des jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise

J.-Y. HENCKES

A. JAENLING

G. GYSBERTIEN

R. DIEHLEN

J.P. KOEPP